



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Première semaine académique de
**valorisation de
l'éducation artistique
et culturelle**
du 4 au 8 mars 2024



Renforcer
les parcours artistiques
et culturels

L'objectif « 100% EAC » est une politique publique qui mobilise un ensemble d'acteurs, de partenaires et de moyens pour permettre à tous les élèves du territoire national d'être, au cours de leur scolarité, en contact avec des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Dans le prolongement de la dynamique de la candidature Montpellier 2028 capitale européenne de la Culture pour laquelle l'académie s'est pleinement engagée, cette semaine de valorisation de l'EAC est l'occasion de mettre en avant nombre d'actions artistiques et culturelles dans nos écoles et établissements, dans un esprit de consolidation des partenariats grâce notamment à deux outils au service du 100% EAC : le Pass Culture et la plate-forme ADAGE. Le lancement de cette première édition prend appui sur un événement le 4 mars 2024 au théâtre Molière de Sète sous la forme de deux tables rondes, l'une autour du théâtre et des dispositifs partenariaux, l'autre autour de l'EAC et du 1er degré dans le cadre des signatures de conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Un rendez-vous annuel que nous aurons à cœur de reconduire.

Le pass Culture et ADAGE : deux outils au service du 100% EAC

La part collective du pass Culture

Depuis la rentrée scolaire de septembre, la part collective du pass Culture s'étend aux élèves de 6e et de 5e. Cette part collective est exclusivement dédiée aux activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Comme pour les deux autres niveaux du collège, le montant attribué aux établissements est de 25 euros par élève et par année scolaire. Ce qui représente en moyenne environ 800 euros par an et par classe. Tous les professeurs du second degré sont donc à présent concernés par le pass Culture.

Pour cette année 2023-2024, l'enveloppe pass Culture académique s'élève à 5,6 millions d'euros contre 3,8 millions l'an dernier, soit 1,8 millions de plus pour accompagner les élèves de 6e et de 5e.

Ces crédits sont importants et concernent les 8 domaines de l'EAC :

- livre et lecture
- arts et patrimoine (l'ensemble des arts visuels : arts plastiques, photographie, arts appliqués, sculpture, peinture, architecture, dessin, design, patrimoine)
- histoire et mémoire (commémorations, lieux de mémoire autour de valeurs partagées)
- culture scientifique, technique et industrielle
- spectacle vivant (théâtre, danse, arts du cirque...)
- éducation aux médias (en lien avec le Clemi pour aider au développement de l'esprit critique)
- musique
- cinéma et audiovisuel

Dans notre académie, près de 1000 artistes et structures culturelles sont actuellement éligibles à ce financement via la part collective du pass Culture.

L'application ADAGE

La généralisation de l'usage de l'application ADAGE⁽¹⁾, ainsi que la promotion du pass Culture dans les réseaux pédagogiques sont en cours. Via l'outil ADAGE, la DAAC de Montpellier analyse la dynamique du 100% EAC avec déclinaison départementale. Les six indicateurs ont été retenus pour tenir compte de l'ensemble de la dynamique EAC : recensement des actions EAC hors pass Culture au sein des écoles et des établissements ainsi que l'impact des réservations pass Culture part collective dans le second degré.

Dans l'académie de Montpellier, 98% des établissements ont mis en œuvre au moins une action EAC à destination des élèves, dont 95% grâce à la mobilisation de la part collective du pass Culture.

Dynamique du 100% EAC avec déclinaison départementale

Année 2023-2024*

Indicateur 1 :

Part d'élèves ayant vécu au moins une action EAC

	PU ⁽²⁾	PR ⁽³⁾	PU+PR
Aude	57 %	48 %	56 %
Gard	44 %	46 %	44 %
Hérault	57 %	36 %	54 %
Lozère	81 %	53 %	71 %
Pyrénées-Orientales	55 %	35 %	52 %
Académie	53 %	41 %	51 %
France	44 %	38 %	43 %

Objectif PPG⁽⁴⁾ 06/24 : 65%

Indicateur 4 :

Part d'élèves éligibles bénéficiant de la part collective du pass Culture

	PU	PR	PU+PR
Aude	57 %	68 %	58 %
Gard	58 %	68 %	60 %
Hérault	62 %	59 %	62 %
Lozère	69 %	62 %	66 %
Pyrénées-Orientales	49 %	55 %	50 %
Académie	58 %	62 %	59 %
France	56 %	57 %	56 %

Objectif PPG 06/24 : 65%

Indicateur 2 :

Part d'écoles ayant mis en œuvre au moins une action EAC

	PU	PR	PU+PR
Aude	62 %	14 %	60 %
Gard	34 %	11 %	32 %
Hérault	51 %	0 %	46 %
Lozère	68 %	33 %	60 %
Pyrénées-Orientales	65 %	0 %	62 %
Académie	50 %	10 %	47 %
France	39 %	11 %	36 %

Objectif PPG 06/24 - 50%

Indicateur 3 :

Part d'établissements ayant mis en œuvre au moins une action EAC

	PU	PR	PU+PR
Aude	100 %	100 %	100 %
Gard	100 %	100 %	100 %
Hérault	99 %	83 %	95 %
Lozère	100 %	100 %	100 %
Pyrénées-Orientales	98 %	92 %	96 %
Académie	99 %	92 %	98 %
France	98 %	87 %	95 %

Objectif PPG 06/24 : 90%

*Chiffres du 09/02/2024

**ces 51% correspondent à 2 867 996 sur 5 669 255€

⁽¹⁾ Application Dédiée A la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle

Budget pass Culture

	PU	PR	PU+PR
Aude	49 %	66 %	50 %
Gard	50 %	48 %	49 %
Hérault	55 %	45 %	54 %
Lozère	54 %	34 %	46 %
Pyrénées-Orientales	47 %	45 %	46 %
Académie	51 %	47 %	51 %**
France	45 %	40 %	44 %

Indicateur 5 :

Part d'établissements éligibles bénéficiant de la part collective du pass culture

	PU	PR	PU+PR
Aude	100 %	100 %	100 %
Gard	100 %	100 %	100 %
Hérault	98 %	81 %	94 %
Lozère	94 %	89 %	92 %
Pyrénées-Orientales	93 %	83 %	91 %
Académie	98 %	89 %	95 %
France	96 %	83 %	93 %

Objectif PPG 06/24 : 80%

⁽²⁾ PU = écoles et établissements publics

⁽³⁾ PR = écoles et établissements privés sous contrat

⁽⁴⁾ Politiques Prioritaires du Gouvernement

Un accompagnement des écoles et établissements toujours plus personnalisé

- des relations étroites et un travail de proximité entre l'équipe de la DAAC et les missions EAC des 5 DSDEN
- 97% des collèges et 98% des lycées de l'académie disposent d'un ou plusieurs référents culture
- un encouragement permanent à construire des projets EAC qui reposent sur 3 piliers :
 - l'acquisition de connaissances
 - la pratique artistique et scientifique : le faire
 - la rencontre avec les artistes, les œuvres et les lieux de culture
- l'académie propose une offre de formation continue très dynamique en EAC avec un parcours de 70 modules dont 2 PREAC à dimension nationale : « chorégraphie et création contemporaine », piloté par l'académie de Montpellier ; « chants et dialogues des cultures », piloté par les deux académies de la Région académique Occitanie.

Une dynamique d'appels à projets qui croise les regards

Les commissions d'analyse des appels à projets EAC veillent à encourager les travaux pluridisciplinaires et vérifient l'implication d'une équipe pédagogique et de direction autour d'un projet commun. Elles sont invitées à porter une attention particulière aux actions qui participent de la réduction des inégalités d'accès à l'offre (ruralité), avec une priorité aux populations et aux territoires les plus vulnérables. Enfin, elles soutiennent non seulement les projets qui renforcent les connexions entre temps scolaire et périscolaire, mais aussi ceux qui contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté dans une approche humaniste et de respect d'autrui.

Cette démarche est essentielle : elle permet de garantir qualité et cohérence des projets et de veiller à la synergie des actions et des budgets.

Des partenariats consolidés

Afin d'atteindre l'objectif du 100% EAC, la délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) de Montpellier nourrit des partenariats étroits avec la DRAC Occitanie, l'ensemble des collectivités (communes, départements, Région) et les partenaires culturels de proximité :

- par la multiplication de signatures de conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) dans les 5 départements de l'académie afin de soutenir les projets favorisant une EAC de qualité à destination des jeunes de 3 à 18 ans
- en renforçant le positionnement de l'EAC dans le 1er degré
- par le soutien, en partenariat avec la DRAC et la Région Occitanie, d'une vingtaine de résidences d'artistes en lycées
- par le renforcement des partenariats entre les écoles, les établissements scolaires et les structures culturelles de proximité : l'académie compte 104 professeurs missionnés au sein des services éducatifs de 90 institutions culturelles
- en garantissant pour chaque élève un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de la maternelle au lycée et en s'assurant de la juste répartition de l'offre de formation artistique sur l'ensemble des zones géographiques de l'académie
- par l'accompagnement de nouveaux territoires dans le cadre de l'obtention du label 100% EAC



valorisation de l'éducation artistique et culturelle

Renforcer
les parcours artistiques
et culturels

Directrice de publication :
Sophie BÉJEAN
Rectrice de la région académique
Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Date de publication :
AV063 - DP EAC
1 mars 2024 2:48


**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*